

Conseil Communal de Rolle

Rapport de la commission
Préavis municipal 2016-2021/ No 34

Adoption d'un règlement sur les tarifs et émoluments du contrôle des habitants

Au Conseil Communal de Rolle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission composée comme suit :

Mme Anne Beck Présidente
Mme Francine Truc Brenneisen Rapporteur
M Patrick Bréchon
M Raphaël Chappuis
M Antonio Maggallanes
Mme Cécile Rod
Mme Pascale Vollenweider

S'est réunie à deux reprises le 26 novembre 2018 et le 7 janvier 2019, tous les membres étant présents.

La première séance a eu lieu en présence de Monsieur le Syndic Denys Jaquet, Madame la Municipale Francoise Tecon et de Madame Fluckiger préposée au contrôle des habitants.

Monsieur le Syndic relève qu'à Rolle une moyenne de 1'500 mouvements de population par an ont été comptabilisés avec les démarches administratives liées. Dans un souci d'économie et après enquête par Mme Vontobel boursière communale, constat est fait que les autres communes procèdent à la taxation de différentes démarches. Les tarifs proposés s'inspirent d'ailleurs de ceux appliqués à Nyon et Morges.

Pour mémoire, il est procédé à un archivage récent par informatique numérisé pour les années les plus récentes; les plus anciennes ne sont pas encore numérisées ce qui justifie l'intervention de l'archiviste. Celui ci facture à l'heure les différentes actions sur la base d'un forfait annuel qui peut être dépassé.

Les consultations et renseignements informatiques seront facturés et précéderont la délivrance des renseignements requis.

D'après la moyenne des opérations effectuées au cours des trois dernières années , cela représente un apport financier de 64'265.-/ an.

Après départ des autorités , discussion s'en est suivie des membres de la commission qui ont relevé de nouvelles questions auxquelles la municipalité a donné réponse ultérieurement.

1) Concernant le tarif pour « jeu d'étiquettes »

La municipalité confirme que l'essentiel des demandes d'étiquettes provient des sociétés locales (sportives, politiques, etc ..) en lien avec leur rôle d'intérêt public. Cf tableau il s'agit d'une moyenne de 20 demandes par an.

Elle rappelle que la communication de données à des fins commerciales ou publicitaires est strictement interdite (art 22 alinéa 2 de la loi LCH sur le contrôle des habitants).

2) Actes de naissances et décès :

Il n'est pas fait mention précisément dans le préavis des actes de naissance et de décès.

La délivrance d'actes d'état civil est de la compétence cantonale. Les demandes sont effectuées via le site internet de l'Etat de Vaud. De fait, la commune de Rolle ne perçoit aucune taxe.

3) Légalité d'une tarification des changements d'état civil

Il s'agit des changements intervenus dans le registre informatique INFOSTAR à savoir : Marié(e) , divorcé(e), veuf(ve), non marié(e) (annulation de mariage), lié(e) par un partenariat enregistré, partenariat dissous judiciairement par décès et déclaration d'absence.

Précision : les séparations étant transitoires , ne sont pas prises en compte dans cette rubrique.

Les changements d'état civil ne seront pas facturés par la commune:

il semble qu'une tarification des questions réservées au registre communal autorise une taxation mais celle ci n'est pas prévue à ce stade. Il est relevé qu'il n'y a pas de taxe sur les actes d'état civil dans les autres communes.

Compte tenu de l'évolution due à l'automatisation des transferts d'informations la municipalité relève qu'une clarification devrait voir le jour dans les années à venir lors de la révision de la LCH qui l'amènera peut être à revoir sa tarification.

Conclusions

En conclusion la Commission à l'unanimité des 7 membres présents le 7 Janvier 2019, vous demande Monsieur le Président , Mesdames et Messieurs les Conseillers , de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil Communal de Rolle

Vu le préavis 2016-2012/ No 34 de la Municipalité du 26 octobre 2018,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Approuve le Règlement communal sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants
2. Soumet ce règlement au Canton pour approbation

Rolle le 15 janvier 2019

Au nom de la commission

La présidente.

Le rapporteur

Anne Beck

Francine Truc Brenneisen


